



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°41/2015 du 14 août 2015

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 41/2015 du 14 août 2015

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°41 du 14 août 2015

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

DDT/SUHR/2015-0104	13/08/2015	Arrêté portant création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Yonne	3
--------------------	------------	---	----------

**Arrêté N°DDT/SUHR/2015-0104 du 13 août 2015
portant création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers de l'Yonne**

Article 1^{er} : il est créé au 1^{er} août 2015, dans le département de l'Yonne, une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Article 2 : la CDPENAF présidée par le préfet ou son représentant, comprend les membres suivants :

Des représentants des services de l'État :

- M. le Directeur départemental des territoires ou ses représentants M. Philippe JAGER et Mme Patricia COMTE

Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- M. le Président du Conseil départemental de l'Yonne ou sa représentante Mme Michèle CROUZET
- M. le Maire de Sauvigny-le-Bois ou son représentant M. Xavier COURTOIS, Maire de Massangis
- M. le Maire de Quarre-les-Tombes, commune classée en zone de montagne ou sa représentante Mme Sylvie SOILLY
- M. le Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois ou son représentant M. Mahfoud AOMAR

Des représentants de la chambre d'agriculture, des professions agricoles et forestières, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR), des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

- M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne ou ses représentants M. Thierry MICHON et M. Arnaud DELESTRE
- M. le Président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne ou ses représentants, M. Julien DROMERY et M. Nicolas POINSOT
- M. le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Yonne ou ses représentants M. Damien BRAYOTEL et M. Franck POUILLOT
- M. le Président de la Coordination rurale ou ses représentants M. Eric BOULET et M. Charles-Eric de VALONNE
- Mme la porte-parole de la Confédération paysanne de l'Yonne ou son représentant M. Jean-François GROS
- M. Jean-Pierre PORTIER, représentant les propriétaires agricoles ou son suppléant M. Philippe ROUX
- M. le Président de la Fédération régionale des CUMA de Bourgogne – antenne de l'Yonne, association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale
- M. le Président de la chambre départementale des notaires ou ses représentants Maître Magalie MORTREUX et Maître Patrick FERRE
- M. le Président de l'association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne ou son représentant M. Guy PERDRIAT
- Mme la Présidente de l'Association Yonne Nature Environnement ou ses représentants M. Abelardo ZAMORANO et M. Jean-Michel DELAGNEAU
- M. le Président de l'association départementale des communes forestières de l'Yonne
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de l'Yonne ou son représentant M. Gilles GUESPEREAU
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne
- M. le Directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou ses représentants Mme Christèle MERCIER et M. Eric VINCENT

Des personnes reconnues en leur qualité d'expert, avec voix consultative

- M. le Directeur du Conseil en architecture, urbanisme et environnement de l'Yonne (CAUE)
- M. le Président du comité technique de l'Yonne - SAFER Bourgogne/Franche-comté
- M. le Directeur de l'agence interdépartementale Bourgogne Ouest - Office National des Forêts (ONF)
- Mme Annie COMMEAU, antenne Yonne - Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne (CRPFB)

Article 3: la CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Article 4 : le fonctionnement de la commission est régi par le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

Article 5 : le secrétariat de la commission est assuré par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne

le Préfet,
Jean-Christophe MORAUD